

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Cabinet
Section de la communication interministérielle

Papeete, le 17 octobre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Réunion de la commission territoriale du fonds
pour le développement de la vie associative (FDVA)**

La commission territoriale d'attribution du FDVA s'est tenue, le 16 octobre 2018, sous la présidence de M. Raymond YEDDOU, Administrateur des Iles du Vent, en présence des services de l'État, de la Polynésie française, du Syndicat pour la Promotion des Communes, des mouvements associatifs (contrat de ville, union polynésienne pour la jeunesse, comité olympique, fédération des associations de protection de l'environnement) et du fond paritaire de gestion.

Après une première phase d'instruction des demandes de financement qui a conduit à examiner 67 dossiers, la commission a arrêté la programmation annuelle en procédant à la répartition d'une l'enveloppe budgétaire de **20 millions FCFP en 2018**, déléguée au Haut-commissaire de la République.

Créé par décret du 8 juin 2018, ce nouveau fonds qui existe en métropole depuis 2011, est désormais applicable en Polynésie française. Il contribue à soutenir les associations dans leur fonctionnement et dans leurs projets par l'attribution de concours financiers destinés :

- aux actions de formation des bénévoles, élus et dirigeants associatifs ;
- au financement de l'activité d'une association ou à la conduite de projets innovants et structurants.

Ce nouveau dispositif suscite un réel engouement auprès de l'ensemble du milieu associatif polynésien puisque les dossiers reçus relèvent de très nombreux domaines d'activités : **agriculture, culture, environnement, patrimoine, éducation, insertion, jeunesse, santé, solidarité, sport, tourisme**. Il va ainsi permettre à 1 328 bénévoles œuvrant dans ces associations et 9 033 adhérents déclarés de bénéficier, dès cette année, de cette nouvelle aide.

Pour beaucoup d'entre elles, les associations polynésiennes reposent sur le seul investissement de leurs bénévoles. Former ces derniers permet de construire une dynamique qui les aide à développer et à accompagner leurs projets dans la durée.

Ajouté notamment à ceux du contrat de ville et à d'autres fonds spécifiques mis en place par l'Etat (*fonds d'expérimentation de la jeunesse, Fonds d'Echanges à But Educatif, Culturel ou*

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Sportif), le FDVA contribue à dynamiser le tissu associatif local tout en lui donnant un signe fort de reconnaissance.

Le Haut-commissariat accompagne de ce nouvel appui budgétaire au profit des associations polynésiennes.



Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr